

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

N° 14/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE EXTRA-ORDINAIRE du 4 avril 2025

**Autorisation de travaux et
demande de Fond de
concours pour
changement de revêtement
de sol et pose de stores à
l'école primaire**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril à 19h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 24 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

14

Etaient présents : Mme B. ASSAUD, M. L. HABIB DAHOU, M. T.LADREYT, M. JC. BARRAS, Maires adjoints
Mme S.BELLARD FARRELL M. V. BRACQUART,
Mme E. BRAY, Mme C.CAUBET, Mme S. CORNU, M.FURNAL,
Conseillers

Absents : Mme C.JEAN ANGELE a donné pouvoir à Mme C.CAUBET
M. T. ANDRO a donné pouvoir à M.C. NICOLAS
M. N.HERNANDEZ a donné pouvoir à B. ASSAUD

Présents :

11

Madame Béatrice ASSAUD est élue secrétaire de séance

Votants :

14

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2022-05-19_02.1 concernant le règlement d'attribution du Fond de concours ;
VU le projet de rénovation du bâtiment des classes primaires ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les projets nommés ci-dessous :

- Changement de revêtement de sol dans le bâtiment des classes primaires
- Pose de stores sur les fenêtres du bâtiment des classes primaires

▫ Plan de financement :

- Pose de stores fenêtres classes primaires3370.58 € HT
- Changement revêtement de sol classes primaires4390.21 € HT
- **TOTAL.....7760.79 € HT**

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fond de concours, voté par la Communauté urbaine GPSEO ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'**unanimité** :

- **ADOPTE** les projets susnommés de rénovation du bâtiment des classes primaire,
- **AUTORISE** le maire à faire exécuter les travaux susnommés,
- **DECIDE** de solliciter auprès de la Communauté urbaine un Fond de concours
ET
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

▫ **Montant estimé des travaux..... 7 760.79 € HT**
▫ **Subvention DETR estimée 20%..... 1 552.16 € HT**
▫ **Subvention Fond de concours 50%..... 3 880.40 € HT**
▫ **Reste à charge communal 30%..... 2 328.23 € HT**

N°14/25

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à l'opération ainsi que tout document nécessaire à la réalisation des travaux ci-dessus référencés,
- **Dit** que la dépense sera inscrite au Budget 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Christophe NICOLAS
Maire d'Evécquemont



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission à la Préfecture de Versailles